

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## BLACKSTAGE

### Préambule

BLACKSTAGE propose des prestations d'organisation, de coordination et de décoration d'événements. Les présentes conditions générales de vente (CGV) définissent les droits et obligations contractuelles entre l'agence et ses clients. Toute signature de devis ou de contrat implique l'adhésion pleine et entière, sans réserve, aux présentes CGV.

## I. Conditions générales applicables à toutes les prestations

### 1. Champ d'application

Les présentes CGV s'appliquent à l'ensemble des prestations proposées par BLACKSTAGE. En cas de contradiction entre les CGV et des conditions particulières précisées dans le contrat, ces dernières prévalent.

### 2. Devis et contrat

Toute prestation fait l'objet d'un devis détaillé et personnalisé. Ce devis est valable jusqu'à la date d'option indiquée. Passé ce délai, BLACKSTAGE se réserve le droit d'en modifier les conditions.

La réservation est confirmée à réception du contrat signé et du premier acompte. Toute modification de prestations fera l'objet d'un avenant écrit.

### 3. Délai de rétractation

Conformément à l'article L. 221-18 du code de la consommation, le client dispose de 14 jours à compter de la signature du présent contrat pour se rétracter. Vous trouverez en annexe le modèle de lettre de rétractation à nous faire parvenir dans ce délai en lettre recommandée avec accusé de réception.

BLACKSTAGE commencera à travailler sur les prestations du présent contrat à compter de l'expiration du délai de rétractation.

#### **4. Obligations de l'agence**

L'agence s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne réalisation de la prestation, en conformité avec le devis et le cahier des charges. Elle tiendra régulièrement informé le client de l'évolution de son dossier.

L'agence garantit la confidentialité des informations fournies et le respect des données personnelles.

#### **5. Obligations du client**

Le client s'engage à fournir toutes les informations nécessaires au bon déroulement de la prestation. Il accepte les conditions des prestataires tiers et règle directement leurs acomptes et factures.

#### **6. Modalités de paiement**

- 40 % à la signature du contrat
- 50 % à mi-parcours (date précisée dans le contrat)
- 10 % (solde) 15 jours avant la prestation

#### **7. Tarifs et frais supplémentaires**

Les tarifs sont exprimés en euros et majorés des taxes en vigueur. Des frais de déplacement (0,40 €/km) et d'hébergement peuvent s'ajouter pour les événements à plus de 50 km (aller-retour 100 km) du siège de l'agence (35500 VITRÉ)

Au delà de 120 invités (adultes et enfants), des frais supplémentaires peuvent être app. Toute installation nécessitant des contraintes particulières (étage sans ascenseur, accès limité...) pourra engendrer un surcoût précisé au devis.

#### **8. Annulation et report**

##### Du fait du client :

Le client peut annuler l'événement décrit dans le présent contrat en envoyant une lettre recommandée avec AR à BLACKSTAGE, jusqu'à 30 jours avant l'événement.

En cas d'annulation, tout paiement déjà reçu par BLACKSTAGE pour la réalisation des prestations sera définitivement acquis par BLACKSTAGE.

BLACKSTAGE émettra une facture pour le travail effectué depuis le dernier paiement. Le client devra payer cette facture et ne sera pas redevable des autres montants mentionnés dans le contrat.

Dans le cas où le client souhaite annuler la réservation moins de 30 jours avant l'événement, il en informera BLACKSTAGE par tout moyen mais restera redevable de l'intégralité du prix convenu.

Du fait de l'agence : Une procédure a été mise en place par BLACKSTAGE pour pouvoir trouver une solution de remplacement d'urgence si jamais un accident survenait.

#### Cas de forces majeurs:

Chacune des Parties sera exonérée de toute responsabilité en cas de manquement total ou partiel, même temporaire, à l'une de ses obligations au titre du présent Accord, qui serait causé par un événement de Force Majeure.

Aux fins du présent accord, la Force Majeure est définie comme un événement de nature insurmontable et irrésistible, résultant d'un fait indépendant de la volonté des parties, qui consiste en un événement ou une série d'événements de nature climatique, pandémique, bactériologique, militaire, politique ou diplomatique.

À titre d'exemple, les événements de Force Majeure comprennent, sans s'y limiter, les phénomènes naturels tels que tornades, inondations, ouragans, tremblements de terre, éruptions volcaniques ; la propagation d'un virus qui serait qualifié par les autorités d'épidémie de stade 3 ou autre équivalent applicable ; l'utilisation par un État ou un groupe terroriste d'armes de toute nature perturbant les relations commerciales ; des mouvements sociaux d'ampleur nationale ; la déclaration de la loi martiale ou la décision d'un gouvernement, avec ou sans la participation de ses alliés, de mettre en place un blocus maritime, aérien et/ou terrestre ; le maintien partiel ou total du confinement ou de l'état d'urgence sanitaire à la date du mariage.

Les événements ci-dessus peuvent se produire dans tout territoire où l'exécution du présent contrat aurait lieu.

En cas de survenance d'une situation qu'elle considère comme un cas de Force Majeure, la Partie concernée en informera sans délai l'autre par lettre recommandée avec accusé de réception, en précisant la nature du ou des événements en cause, leur incidence sur sa capacité à remplir ses obligations telles que prévues au Contrat, ainsi que tout document justificatif attestant de la réalité du cas de Force Majeure.

Les pièces justificatives comprennent, sans s'y limiter, toute déclaration, certificat, législation, décret, ordonnance ou autre mesure prise par une personne morale de droit public au niveau local, national ou international concernant les événements invoqués comme cas de Force Majeure.

Dans le cas où la Partie invoquant une situation de force majeure parvient à la caractériser, ses obligations sont suspendues. Toute suspension de l'exécution de l'accord par application du présent article est strictement limitée aux engagements que les circonstances de Force Majeure ont empêché d'exécuter et à la période pendant laquelle les circonstances de Force Majeure ont agi.

En cas de suspension, une nouvelle date sera convenue entre les parties, en tenant compte des disponibilités réciproques.

En tout état de cause, les parties s'efforceront de bonne foi de prendre toutes les mesures raisonnables pour poursuivre l'exécution des services.

## **9. Responsabilité**

Le client est responsable des dommages causés par lui ou ses invités. Il s'engage à être couvert par une assurance responsabilité civile. BLACKSTAGE décline toute responsabilité pour les prestations réalisées par des prestataires tiers.

Aucune responsabilité ne sera engagée en cas de force majeure (catastrophes, pandémies, conflits, grèves, etc.).

## **10. Réclamations et litiges**

Toute contestation ou réclamation ne pourra être prise en considération que si elle est formulée par écrit et adressée à BLACKSTAGE, dans un délai de huit jours maximums après la réception.

En cas de litige portant sur l'exécution, l'interprétation ou la résiliation des présentes, les Parties feront tous leurs efforts pour trouver une solution amiable.

À défaut, le litige sera soumis aux tribunaux compétents de Rennes.

BLACKSTAGE adhère à un dispositif de médiation à la consommation. Le client peut faire appel au service de médiation, conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation,

BLACKSTAGE a souscrit à un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : CNPM – MEDIATION DE LA CONSOMMATION.

En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <https://cnpm-mediationconsommation.eu> ou par voie postale en écrivant à CNPM – MEDIATION – CONSOMMATION – 27 avenue de la libération – 42400 Saint-Chamond – France.

Le numéro d'adhérent CNPM de BLACKSTAGE est : CNPM52958

## **11. Droit à l'image**

Le client autorise expressément la société BLACKSTAGE à fixer, reproduire, diffuser et exploiter les images photographiques ou vidéos, en tout ou partie, sous tous formats et couleurs et sur tous supports d'affichage et tous services en ligne. Ces images peuvent être reproduites ou utilisées avec d'autres matériels, textes, slogans, légendes, photos, dessins, illustrations, graphiques, sans que cette énumération soit exhaustive. Le client renonce irrévocablement à toute réclamation relative à cette exploitation.

BLACKSTAGE rassure son client que l'utilisation principale des photos sera sur le site de BLACKSTAGE ainsi que les réseaux sociaux afin de montrer le travail de l'agence. Aucune image d'enfants ne sera diffusée.

En conséquence, le client garantit BLACKSTAGE contre tout recours et/ou action que pourraient former les personnes physiques ou morales qui estimerait avoir des droits quelconques à faire valoir sur l'utilisation de leur image et qui seraient susceptibles de s'opposer à leur diffusion, étant entendu que l'agence BLACKSTAGE n'autorisera aucune utilisation illicite de cette image.

Cette autorisation est accordée pour une durée de 10 ans à compter de la signature des présentes, renouvelable tacitement. L'agence s'engage en outre à retirer lesdites images des différents supports pour toute demande formalisée par écrit.

## **12. Acceptation des CGV**

La signature du devis ou du contrat vaut acceptation pleine et entière des présentes CGV. Aucune condition particulière ne pourra, sauf acceptation formelle et écrite de BLACKSTAGE, prévaloir contre ces CGV.

## **II. Conditions spécifiques aux prestations de décoration et de location de matériel**

### **13. Prestation de décoration événementiel**

La livraison des produits de décoration est réputée en bon état lorsque la société BLACKSTAGE aura déposé la décoration sur le lieu indiqué par le client.

Faute par le client d'avoir, dans un délai de 24 heures, présenté par écrit des réclamations clairement motivées sur l'état du matériel et sur les quantités, il sera réputé l'avoir pris en bon état général et conforme à ses besoins avec l'obligation de le rendre tel quel en fin de location. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera admise.

### **14. Assurance – Caution**

Tous les clients de BLACKSTAGE peuvent souscrire une assurance. Elle couvrira le client contre les risques de vol, perte, ou de détérioration.

Un chèque de caution est demandée au moment de l'installation. Le montant est de 500€ (non encaissée). La caution est restituée une fois la totalité du matériel récupéré et vérifié en bon état.

Par ailleurs BLACKSTAGE dispose d'une assurance responsabilité civile professionnelle. Une copie de l'attestation peut être fournie au client sur simple demande.

### **15. Responsabilité du client**

Le client est seul responsable de toute perte, vol, dommage subis par le matériel mis à disposition durant l'intégralité de la prestation de décoration. C'est-à-dire du début de l'installation à la reprise totale du matériel.

Il accepte de devenir le gardien juridique (article 1384 du Code Civil) du matériel mis à sa disposition.

Au cas où, après la livraison du matériel loué ou prêté, ce dernier viendrait à être détruit en totalité ou en partie, par cas fortuit ou toute autre cause indépendante de la volonté de BLACKSTAGE, le client ne pourra exiger la restitution des sommes totale de caution versées, BLACKSTAGE étant

considérée comme ayant parfaitement exécuté son obligation contractuelle, le client étant réputé avoir la garde des biens mis à disposition.

Les éventuelles réparations visant à remettre en bon état le matériel restitué, les pertes, les vols, se factureront en sus. Cette facturation sera payable à réception de facture. Dans ce cas, le chèque de caution versé lors de la commande sera restitué après réception du règlement.

Le client s'engage en outre à utiliser le matériel loué conformément à sa destination usuelle, à ne rien faire ou laisser faire qui puisse entraîner sa détérioration ou sa disparition, à lui apporter l'entretien normal nécessaire, à le maintenir en bon état, à respecter s'il y a lieu les recommandations et conseils d'utilisation de la société BLACKSTAGE dont il reconnaît avoir pris connaissance et qui lui ont été remis à la livraison.

Ainsi, en cas de pluie, les éléments de décoration extérieurs devront être mis à l'abri par le client. De convention expresse la société BLACKSTAGE reprendra possession du matériel mis à disposition à la date convenue sur le devis. Le client s'engage en conséquence à prendre au préalable toutes les dispositions nécessaires pour faciliter l'enlèvement du matériel auprès des éventuels propriétaires ou gestionnaires du lieu de l'événement.

Il en va de même pour la mise à disposition de la salle pour l'installation de la décoration.

Si le délai mis à disposition de BLACKSTAGE est inférieur à 4h pour l'installation et inférieur à 2 heures pour la reprise de tout le matériel, une majoration de 300€ minimum vous sera demandée en supplément des sommes dues.

Quelle que soit la durée de la mise à disposition, le défaut de restitution par le client du matériel installé dans les délais impartis entraînera de plein droit la facturation à titre de clause pénale d'une indemnité journalière d'immobilisation égale à 10% du montant global défini sur le contrat, payable par chèque à réception.

Faute par le locataire d'avoir restitué le matériel dans les 48 heures du délai initial, ce matériel sera considéré comme définitivement perdu et une facture du matériel sera envoyé pour règlement au client.

En outre et sans mise en demeure préalable, BLACKSTAGE pourra en reprendre possession ensuite au moyen d'une simple ordonnance de référé rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce ou du Tribunal de Grande Instance.

## **16. Réserve de propriété**

Le matériel mis à disposition par la BLACKSTAGE demeure son entière propriété.

Toutefois le transfert des risques s'effectue dès la livraison du matériel.

Le client s'interdit de céder, louer, prêter, déplacer, donner en gage, laisser saisir par l'un de ses créanciers, le matériel détenu jusqu'à sa restitution.

A défaut, BLACKSTAGE pourra en reprendre possession, ensuite au moyen d'une simple ordonnance de référé rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce ou du Tribunal de Grande Instance.

## **17. Priorités des conditions de locations**

Il est expressément convenu que les présentes conditions s'appliquent de façon exclusive dans toutes les relations commerciales qui lient BLACKSTAGE avec le présent signataire. Elles se subsistent à toute autre écrit ou oral antérieur.

## **18. Surcoûts**

BLACKSTAGE se réserve le droit de vous demander un surcoût en cas de changement de thème ou de couleurs après signature du contrat si ce changement intervient seulement à moins de 2 mois de l'évènement.

Dans tous les cas, cette demande de changement, comme toutes les demandes de changement devra se faire par écrit (e-mail ou lettre).

Il en va de même si vous souhaitez soit davantage de marchandises ou fleurs, soit imposer un modèle de décoration ou de variété précis. Le surcoût vous sera indiqué par écrit (e-mail ou lettre), et sera validé par un retour écrit de votre part (e-mail ou lettre).

Une majoration de 150€ au prix de la prestation sera demandée si la salle et ou les tables à décorer se trouvent en étage sans ascenseur sauf si ce fait est validé en toute connaissance de cause le jour de la signature du contrat et indiqué sur celui-ci.